



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Bureau à Dakar

Bureau régional
pour l'éducation
en Afrique

Atelier de formation sur la Convention de 2005

(Dakar 26 – 30 novembre 2012)

DISCOURS DE MME ANN THERESE NDONG-JATTA

DIRECTRICE DU BREDA

26 novembre 2012

Mesdames et Messieurs les participants,
Honorables invités,
Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à cet atelier de formation organisé dans le cadre du Programme pilote de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Cet atelier qui durera une semaine revêt aux yeux de l'UNESCO, une importance toute particulière. C'est pourquoi, en dépit de la crise financière que traverse l'Organisation, notre Directrice Générale, Mme Irina BOKOVA, a choisi de dégager des ressources exceptionnelles du Fonds d'urgence de l'UNESCO, afin de lancer ce programme. Cela témoigne de sa ferme volonté non seulement de renforcer la mise en œuvre de la Convention de 2005, mais aussi de l'attention prioritaire qu'elle continue d'accorder à l'Afrique.

Chers participants, vous avez été sélectionnés pour participer à cet atelier et travailler, comme pionniers, sur la Convention 2005. Je vous adresse toutes mes félicitations. Je suis sincèrement ravie de vous accueillir ici, convaincue que nous allons, avec votre groupe, réaliser de grands desseins dans le domaine qui nous réunit aujourd'hui. J'ai également grand plaisir de voir la diversité des provenances des personnes ici présentes: 11 pays de la sous-région sont représentés cette semaine, avec autant d'expertises différentes. Nous comptons sur votre engagement pour ensemble donner, dans les années à venir, un nouvel essor au développement des politiques publiques de soutien aux

industries culturelles et créatives ainsi qu'à la mise en œuvre effective de la Convention de 2005.

Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Comme vous le savez, la Convention de 2005 est le premier instrument international juridique de nature contraignante dont l'objectif est de s'assurer que les artistes, les professionnels de la culture, des praticiens et des citoyens du monde entier peuvent créer, produire, diffuser et profiter d'un large éventail de biens culturels, services et activités, y compris les leurs. La Convention 2005 n'est pas exclusivement une invention de l'UNESCO. Il s'agit d'un accord qui a été négocié entre les représentants des Etats mais aussi avec des groupes de la société civile du monde entier. Aujourd'hui, 125 sont devenus Parties à la Convention avec une majorité en Afrique, un continent dont plus de 70% des pays ont ratifié la Convention.

Dans le cadre de cette Convention, les Etats parties ont convenu de respecter les principes de l'accès équitable, d'ouverture et d'équilibre au niveau international tout en affirmant leur droit et leur responsabilité d'élaborer des politiques et des mesures au niveau national qui sont nécessaires pour développer des secteurs culturels dynamiques et viables. Cet objectif peut être atteint grâce à la mise en place et l'amélioration des cadres juridiques, réglementaires et financiers, ainsi qu'à travers le renforcement des capacités professionnelles des entrepreneurs culturels et créatifs, ou encore en renforçant des institutions qui ont un effet direct sur les différentes étapes de la chaîne

de valeur de la création à la production, la distribution et l'accès aux diverses sources d'expressions culturelles.

Tout en favorisant une approche intégrée de l'élaboration des politiques publiques qui abordent en particulier les différentes étapes de la chaîne de valeur créative, le texte de la Convention et de ses Directives opérationnelles fournissent la feuille de route à suivre.

Mais l'adoption et la ratification de la Convention n'est pas une fin en soi, ce n'est qu'un point de départ d'un chemin qui nous demandera de beaucoup agir ensemble, notamment ici en Afrique où nous observons que les besoins sont souvent similaires tant sur le plan des politiques publiques pour la culture que pour les structures existantes dans les pays.

Il ne suffit donc pas de ratifier une Convention, mais de s'assurer qu'un dispositif soit en place pour à la fois bénéficier des avantages de la Convention, et, assumer les engagements pris en la ratifiant. C'est dans cet esprit que je me réjouis de votre présence en tant *groupe* d'experts qui pourra contribuer à la mise en œuvre de cette Convention à travers vos expertises individuelles, ainsi qu'à travers une dynamique d'équipe que j'espère pourra se créer durant cette semaine.

Mesdames et Messieurs les participants,

Le Programme pilote de renforcement des capacités en Afrique, entamé avec vous, marque une étape importante dans l'histoire de la Convention de 2005. Il traduit le souhait de voir rentrer la Convention de 2005 dans

sa pleine maturité. Comme je l'ai déjà dit, parmi les 125 États qui ont ratifié la Convention, l'Afrique affiche le taux de ratification le plus élevé. Une telle progression de ratification de la Convention est une preuve incontestable de l'intérêt des États africains pour cet instrument international. Mais aujourd'hui, il faut aller plus loin que la ratification par sa mise en œuvre. Le défi qu'il faut relever c'est de passer à l'action et de proposer des solutions concrètes aux États pour mettre en place des politiques publiques, des mesures et des stratégies qui, de manière effective, soutiennent et accompagnent les industries culturelles et créatives dans les pays. C'est donc dans ce contexte que ce Programme pilote de renforcement des capacités s'insère. Le Secrétariat de la Convention de 2005 l'a conçu à la demande des États partis à la Convention et cadré sur les défis à relever pour la mise en œuvre de la Convention sur le terrain.

Ces défis, comme nous le savons tous, sont nombreux. Créer un environnement propice pour les industries culturelles et créatives n'est pas facile. Cela nécessite notamment une vraie volonté politique, du temps et de la continuité, mais aussi des structures et des institutions solides, ainsi qu'une connaissance et analyse approfondie des expériences déjà acquises, et bien évidemment le partage des problématiques nationales à l'échelle régionale, et par conséquent l'implication des spécialistes africains dans le domaine.

Pour se développer, le secteur culturel et créatif doit bénéficier de partenariats et de collaborations intersectoriels, englobant les Ministères en charge de la culture, mais aussi de l'industrie, des technologies, de l'éducation, de la communication et bien entendu, le secteur privé. La Convention de 2005 propose des pistes pour la mise en place de ces

approches. Mais, pour les diffuser et les mettre en pratique, réunissant tous les acteurs autour d'une même table, nous avons besoin des experts comme vous, expérimentés et présents sur le terrain.

Cet atelier de formation représente donc une première étape vers la consolidation d'un noyau d'expertise en Afrique sur la Convention 2005. Je suis convaincue qu'il permettra d'approfondir les connaissances sur les aspects techniques et statutaires de la Convention de 2005 ainsi que sur l'approche de l'UNESCO dans la formulation des politiques de soutien aux secteurs des industries culturelles et créatives. Notre objectif, à terme, est d'être en mesure de puiser dans l'expertise et le savoir-faire africain afin de fournir aux gouvernements un soutien technique pour le futur. Pour l'UNESCO, il s'agit donc d'un investissement dans vos expertises, vos connaissances et vos capacités techniques dans l'élaboration des politiques pour les industries culturelles et créatives, un investissement favorisant du même coup la mise en œuvre de la Convention de 2005 et le développement du secteur en Afrique.

Avant cette formation, il vous a été proposé des discussions en ligne, afin que vous puissiez vous familiariser avec les textes fondamentaux et aborder la problématique des politiques pour les industries culturelles et créatives en Afrique. Au cours des cinq prochains jours, vous allez approfondir ces connaissances sur la Convention de 2005, et voir comment la mettre en œuvre à travers sa traduction en politiques, mesures et programmes. Pour ce faire, vous serez accompagnés par une équipe d'experts qui, de longue date, travaillent dans ce domaine : Monsieur Francisco d'Almeida et les experts de Culture et Développement. Vous bénéficierez également de la présence de

Madame Guiomar Alonso Cano, responsable du programme culture dans notre Bureau Régional de Dakar, est à ce titre notamment en charge de ce programme de renforcement des capacités et l'appui à la mise en œuvre de la Convention dans notre région.

Au cours de cette semaine, il nous tiendra à cœur de renforcer une vision partagée du secteur culturel africain et, par la même occasion, connaître vos idées et expériences de terrain. Nous espérons que cet atelier marquera le début d'une fructueuse collaboration entre l'UNESCO et vous-même qui nous permettra d'atteindre des résultats concrets à long terme pour le secteur des industries culturelles et créatives dans la région.

Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Cette année, l'Association *Culture et Développement* fête son cinquantième anniversaire. Je saisis donc l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui, pour saluer leur travail absolument remarquable et leur souci inlassable de promouvoir la contribution de la culture au développement dans les faits, sur le terrain. Pour l'UNESCO, et en particulier pour le Bureau régional de l'UNESCO à Dakar, promouvoir le rôle de la culture dans les processus du développement est l'une des grandes priorités: je suis donc ravie de ce partenariat avec *Culture et Développement* pour l'organisation de cet atelier et ses actions de suivi. Je me réjouis de cette première opportunité – parce qu'il y en aura, sans doute, d'autres – de collaborer avec Monsieur Francisco d'Almeida et toute son équipe.

Une nouvelle fois, soyez les bienvenus ici au Bureau Régional de l'UNESCO. A ceux qui ne sont pas d'ici, je souhaite un agréable séjour au Sénégal. Profitez bien de la Téranga sénégalaise pendant vos moments de détente, inspirez vous aussi de ce que vous verrez. Le Sénégal a beaucoup à partager sur le plan culturel !

Enfin, je souhaite que cet atelier atteigne pleinement ses objectifs et qu'il participe comme attendu, à la promotion du secteur culturel et créatif en Afrique dans les prochaines années et décennies.

Je vous remercie de votre aimable attention.
